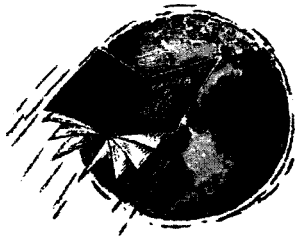


Soyez particulièrement respectueux des temples, des mosquées, des églises, des synagogues et autres lieux de culte. Les étrangers ou les non-croyants n'ont bien souvent pas le droit d'y entrer. Si vous voulez photographier des objets, des édifices religieux ou des habitants du pays, vous devriez demander d'abord la permission.



Ne photographiez jamais des installations militaires, des ports où se trouvent des navires de guerre ou encore des installations industrielles comme les raffineries de pétrole. Vous risqueriez de vous faire confisquer votre pellicule et votre appareil et même d'être pris pour un espion.

Les drogues illicites

L'usage et le trafic de drogues illicites sont interdits dans tous les pays, même si, dans certaines régions, il peut être facile de s'en procurer et qu'on les consomme ouvertement. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues sont punis de lourdes amendes et de longues peines d'emprisonnement. Dans certains pays, la possession de drogue, même en quantité minime, est passible d'une peine de prison. **Ne transportez jamais de colis qui ne soient pas à vous d'un pays à un autre.**

Choisissez avec soin vos compagnons de voyage. Ne franchissez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ni comme auto-stoppeur.

PASSEPORT PERDU OU VOLÉ

Si vous perdez votre passeport dans un autre pays ou qu'on vous le vole, vous devriez immédiatement signaler l'incident à la police. Demandez une copie du rapport de police ou le numéro de ce rapport. Communiquez ensuite avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Pour obtenir un nouveau passeport, vous devrez remplir un formulaire de demande, produire une preuve documentaire de votre citoyenneté canadienne (p. ex., un acte de naissance ou un certificat de citoyenneté), fournir de nouvelles photographies, payer les droits exigés et remplir le formulaire PPT 203 « Déclaration concernant un passeport ou autre titre de voyage canadien perdu, volé, inaccessible ou détruit ». Si par la suite vous retrouvez votre passeport, vous devez le retourner à Passeport Canada afin qu'il soit examiné et détruit.

Des voyages qui ont mal tourné...



Daniel était tout feu tout flamme à l'idée de passer la semaine de relâche à Daytona Beach. Mais lors d'une descente de police dans un club, il s'est fait prendre avec de la méthamphétamine et a été accusé de possession de stupéfiant en vue d'en faire le trafic. La semaine de party ininterrompu s'est soldée par un séjour de trois ans dans une prison de Floride.

Quand elle a décidé d'aller en Égypte pour fêter son départ à la retraite, Sylvia ne s'attendait certes pas à séjourner à la prison du Caire pour possession de drogues illicites. Elle aurait dû laisser ses médicaments sur ordonnance dans leur contenant original étiqueté, et emporter une note de son médecin expliquant leur utilisation.



En voyage en Australie, Anne-Marie s'est laissé convaincre par son nouveau petit ami de rapporter trois bouteilles de vin pour son cousin au Canada. Elle n'aurait jamais imaginé qu'à l'aéroport de Sydney, les autorités y trouveraient de l'héroïne liquide! Accusée de trafic de drogue, elle est passible d'une peine de 18 ans loin de chez elle.

Renseignez-vous sur les drogues et les médicaments en voyage à

www.voyage.gc.ca